

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-16/B-00419 et D08-01-16/B-00420
Propriétaire(s) : Leslie et Richard Kondejewski
Emplacement : 44 et 46, avenue Imperial
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 23 et partie du lot 22, plan enr. 189959
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00419	8,39 m	37,91 m	248,2 m ²	1	46, avenue Imperial
B-00420	9,94 m	36,91 m	307,2 m ²	2, 3 et 4	44, avenue Imperial

Il est proposé de créer une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires de la partie 1 aux fins d'accès motorisé et piétonnier ainsi qu'une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des 36 et 38, avenue Imperial.

Il y a lieu de noter que les propriétaires voisins aux 36 et 38, avenue Imperial proposent de créer une emprise sur la partie 5 (voir plan 4R préliminaire) au bénéfice des propriétaires de la partie 1 et au bénéfice des propriétaires des parties 2, 3 et 4 aux fins d'accès motorisé et piétonnier.

La maison jumelée existante ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00412) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.